

Affaire Benalla: le Sénat ne s'est pas laissé impressionner par l'Élysée

PAR ELLEN SALVI
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 22 MARS 2019



Alexis Kohler devant la commission d'enquête sénatoriale. © Reuters

Malgré des « *pressions* » exercées par l'Élysée, le Sénat a décidé de transmettre à la justice les dossiers de trois proches collaborateurs d'Emmanuel Macron, suspectés de faux témoignages devant la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Benalla. Ce faisant, il joue à plein son rôle de contre-pouvoir et affaiblit davantage encore l'exécutif.

Après des semaines de tergiversations, le Sénat s'est enfin décidé. Jeudi 21 mars au matin, le bureau de la chambre haute, composé de 26 membres, a voté à main levée la transmission à la justice des dossiers de trois proches collaborateurs d'Emmanuel Macron. Le secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler (17 voix pour, 7 contre, 1 abstention), le directeur de cabinet Patrick Strzoda (19 voix pour, 7 contre, 1 abstention), et le chef du groupe de sécurité de la présidence (GSPR), le général Lionel Lavergne (17 voix pour, 7 contre, 1 abstention), sont suspectés « *d'omissions, d'incohérences et de contradictions* », voire de « *faux témoignage* » pour le deuxième d'entre eux, devant la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Benalla.

Si les sorts d'Alexandre Benalla et de Vincent Crase – dont les dossiers vont également être transmis au parquet, après un vote unanime – étaient déjà scellés, ceux des collaborateurs du chef de l'État faisaient depuis un mois l'objet de grandes manœuvres. **Ces derniers jours**, plusieurs sénateurs avaient notamment évoqué des « *pressions* » exercées par l'Élysée. Le président du Sénat, Gérard Larcher, ne savait plus où donner de la tête, tiraillé entre

son groupe Les Républicains (LR) qui poussait pour transmettre et l'exécutif avec lequel il négocie la **future réforme institutionnelle**.

Jeudi matin, il a rappelé « *qu'en aucun cas le bureau du Sénat ne peut se substituer à l'autorité judiciaire dont il n'a ni la légitimité ni les moyens d'investigation, pas plus qu'il n'a pour rôle de refaire le travail effectué par la commission d'enquête* ». Ce qui n'a pas empêché les membres du gouvernement et de la majorité de dénoncer un « *procès politique* » (Stanislas Guerini, délégué général de La République en marche – LREM), un « *tribunal politique* » (**Gilles Le Gendre**, patron des députés de la majorité), ne reposant « *sur aucun fondement ni en fait ni en droit* » (Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement). « *Le Sénat n'a fait que son devoir. Il ne juge personne* », a rectifié le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier, professeur de droit public à l'Université Lille-II, **sur Twitter**.



Le secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, devant la commission d'enquête sénatoriale, le 26 juillet 2018. © Reuters

Fin février, **au moment de la publication de son rapport**, la commission d'enquête sénatoriale avait estimé qu'Alexis Kohler, Patrick Strzoda et le général Lavergne avaient, lors de leurs auditions, « *retenu une part significative de la vérité* », notamment « *sur le périmètre de la mission de sécurité exercée par Alexandre Benalla* ». Ce faisant, elle avait demandé au bureau du Sénat « *de saisir le ministère public* », afin qu'il procède « *aux investigations qu'il jugera opportunes afin de déterminer s'il y a lieu de donner des suites judiciaires à ces déclarations* ». « *Le mensonge n'est pas moindre quand il est commis par de hauts responsables* », rappelait le patron des sénateurs LR, Bruno Retailleau, **début mars**.

Cette initiative sénatoriale avait fait bondir le président de la République, qui avait même envoyé son premier ministre s'exprimer depuis le perron de Matignon pour faire part de sa « *déception* » quant aux recommandations « *incompréhensibles et souvent injustes* » formulées par ladite commission à l'encontre des trois hommes. « *Traditionnellement les chambres ne se mêlent pas de l'organisation interne de la présidence de la République* », avait alors affirmé Édouard Philippe, lançant un débat sur « *la séparation des pouvoirs* », rapidement tranché par une grande majorité de constitutionnalistes **en faveur du Sénat**. Jeudi, pour marquer son désaccord avec le vote survenu quelques heures plus tôt, le premier ministre « *a décidé de ne pas aller* » aux questions d'actualité au gouvernement au Sénat, a indiqué son entourage à l'AFP.

C'est donc au porte-parole du gouvernement qu'est revenue la charge de s'exprimer sur le sujet avant d'entrer dans l'hémicycle. Dénonçant une « *instrumentalisation à des fins politiques* », Benjamin Griveaux a regretté que dans une « *période où on a besoin d'unité nationale, où on doit faire fi des petits jeux politiques pour se rendre à l'intérêt général* », la chambre haute ne soit « *pas à ce rendez-vous* ». Il y a un mois, le secrétaire d'État avait assuré que le rapport, qu'il n'avait pas encore lu, contenait « *manifestement beaucoup de contrevérités* » auxquelles l'Élysée apporterait « *des réponses factuelles* ».

Ces réponses n'ont jamais été données. En revanche, l'exécutif s'est employé durant tout ce temps à rappeler aux principaux intéressés que les négociations sur la réforme institutionnelle étaient loin d'être terminées, et que cette dernière avait pour ambition, comme l'avait indiqué le président de la République **dans sa Lettre aux Français**, de « *transformer* » le Sénat. Persuadé que ses « *bonnes relations* », pour reprendre les mots d'un élu LR, avec Emmanuel Macron lui permettraient de préserver son institution, Gérard Larcher faisait jusqu'alors preuve d'une grande prudence. **Dans les colonnes du Point**, il assurait « *n'avoir aucun sentiment personnel* » dans ce dossier,

se donnant « *pour seul objectif que la sécurité autour du président de la République, père de la nation, fonctionne* ».

Embarrassé par la situation, le président du Sénat avait seulement indiqué qu'il « *suivrait l'avis du bureau* ». Mais en coulisses et avec l'aide du patron des sénateurs centristes Hervé Marseille, il s'activait pour tenter de convaincre le groupe LR de ne pas transmettre les dossiers des trois collaborateurs du chef de l'État. Du moins, jusqu'à récemment. « *Il fait moins de lobbying depuis samedi...*, soulignait un sénateur LR auprès de Mediapart, la veille du vote. *Son groupe l'a clairement désavoué. Du coup, il longe les murs.* » Le dernier samedi de manifestation des « *gilets jaunes* », **marqué par des scènes de violences à Paris**, et les réponses « *trop courtes* » apportées en début de semaine **par l'exécutif**, ont conforté la droite sénatoriale dans sa volonté de mettre encore plus en difficulté le pouvoir.

Hervé Marseille, qui a voté contre la transmission à la justice des dossiers de trois hauts fonctionnaires, a d'ailleurs regretté « *une alliance de circonstance entre les LR et les socialistes* ». « *Quand on veut faire de la politique, on le fait devant les électeurs et pas au prétoire* », a-t-il indiqué **sur Public Sénat**. « *Il est sans doute embêté pour la place de secrétaire général qu'il convoitait...* », grince l'un de ses collègues, qui rappelle que le travail mené par la chambre haute depuis le début de l'affaire Benalla va bien au-delà d'une bataille politicienne, comme le laisse entendre l'exécutif. Avec sa commission d'enquête, le Sénat a en effet, contrairement à l'Assemblée nationale, joué à plein son rôle de contre-pouvoir, **en résistant à l'hyperprésident Macron**. « *C'est bon pour le Sénat que ça se passe, se réjouit le même élu. Ça montre notre indépendance !* »

Contacté par Mediapart, l'Élysée s'est refusé à tout commentaire. Mais les éléments de langage ont été rapidement diffusés à ceux qui ont l'habitude de les porter au sein de la Macronie. Ainsi la députée LREM Aurore Bergé, également porte-parole du parti, a-t-elle écrit **sur Twitter**, dans la foulée du vote : « *Détourner nos institutions au profit d'un procès politique dont l'issue était connue à l'avance,*

voilà ce que dit la décision du Sénat. S'attaquer à l'entourage du président de la République et à des hauts fonctionnaires qui servent l'État ne grandit pas l'institution. » « Là où il n'y a pas de contrôle parlementaire, il n'y a pas de démocratie », a répondu le corapporteur socialiste de la commission d'enquête sénatoriale, **Jean-Pierre Sueur**.

Par mesure de rétorsion, Richard Ferrand a quant à lui annoncé sa décision « de ne plus participer à la conférence commune [...] prévue ce vendredi 22 mars à Sciences-Po Lille » avec Gérard Larcher. « Prenant acte de la décision du bureau du Sénat d'utiliser les fonctions de contrôle parlementaire à des fins politiciennes, le président de l'Assemblée

nationale estime que ce choix empêche la tenue de ce débat républicain avec des étudiants, considérant que l'on ne peut simultanément abaisser et promouvoir le Parlement », a-t-il fait savoir par voie de communiqué. Son homologue au palais du Luxembourg a de son côté assuré n'être « en guerre contre personne ». « Le sujet est d'une autre nature, a-t-il déclaré à l'AFP. C'est simplement l'application du droit, rien que le droit, tout le droit. »

Boîte noire

Cet article a été actualisé dans le courant de la journée de jeudi, après les questions d'actualité au gouvernement au Sénat.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.